

LA VIOLENCE SEXUELLE SUR LES CAMPUS

Info-fiche | décembre 2015

LES FAITS ET LES CHIFFRES

Une femme sur cinq est agressée sexuellement pendant ses études dans un établissement d'enseignement postsecondaire.¹ Il n'est pas exagéré de dire que les agressions sexuelles continuent d'être un sérieux problème dans tous les collèges et universités de l'Ontario.

Même si les femmes peuvent elles aussi commettre des actes de violence sexuelle, ce sont les hommes qui sont en grande partie les principaux instigateurs d'actes d'agression et de violence sexuelle commis le plus souvent contre des femmes. Bien que la vaste majorité des incidents ne soient pas déclarés, dans neuf sur dix cas d'agression sexuelle déclarés par la police au Canada, la victime est une femme.² Dans presque tous les cas de violence sexuelle contre les femmes, l'agresseur est un homme et les répercussions de la violence sexuelle se font sentir bien au-delà des blessures physiques.³ Les effets à long terme sur la santé mentale et le bien-être des femmes peuvent être très sérieux. Les personnes qui ont vécu une agression sexuelle éprouvent de la peur, de la culpabilité, de la dépression, de la colère et une faible estime de soi.⁴

Les jeunes femmes sont le plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle au Canada. Le nombre de cas d'agressions sexuelles contre les femmes âgées de 18 à 24 ans déclarés par la police est considérablement plus élevé - deux fois plus que pour les femmes âgées de 25 à 34 ans, et quatre fois plus que pour les femmes âgées de 35 à 44 ans.⁵ Selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada de 2009, 70 pour cent des agressions sexuelles autodéclarées étaient des agressions contre des femmes et près de la moitié étaient contre

des femmes âgées de 15 à 24 ans.⁶ Les signalements de traque furtive sont plus nombreux chez les jeunes femmes, et dans plus des deux tiers des cas, la victime connaît son harceleur. Les femmes sont trois fois plus susceptibles de subir un acte de violence conjugale grave et le taux des femmes qui signalent le crime d'un partenaire intime est quatre fois plus élevé que celui des hommes.

Il est important de noter que les femmes de milieu ou d'identités marginalisés sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles, et que les femmes autochtones, les femmes de couleur, les femmes queers ou trans, les femmes handicapées et, surtout, les femmes qui viennent d'arriver au Canada subissent en nombres disproportionnés des actes de violence sexuelle.⁸ Les femmes autochtones au Canada sont trois fois plus susceptibles de faire l'objet de violence que les femmes non autochtones.⁹ Des études

Il n'est pas exagéré de dire que les agressions sexuelles continuent d'être un sérieux problème dans tous les collèges et universités de l'Ontario.

révèlent que 83 pour cent des femmes handicapées subiront une forme de violence quelconque au cours de leur vie,¹⁰ et sont trois fois plus susceptibles d'être contraintes à participer à une activité sexuelle par le recours à des menaces ou à la force.¹¹ Les femmes racialisées sont moins susceptibles de déclarer une agression sexuelle ou de demander de l'aide pour des raisons d'expériences de racisme de la part de la police dans leur communauté.¹²

9/10

des cas d'agression sexuelle déclarés où la victime est une femme.

1/2

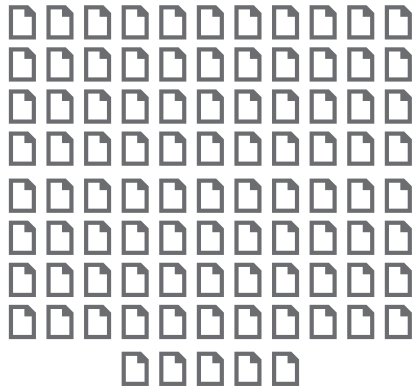
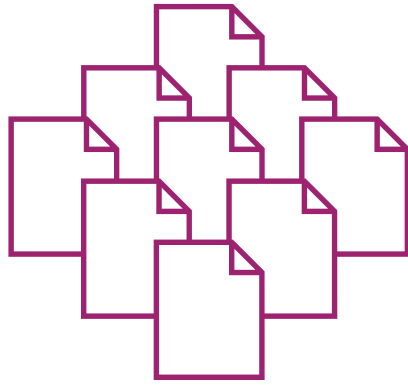
des agressions sexuelles autodéclarées sont contre des personnes âgées de 15 à 24 ans.

3x

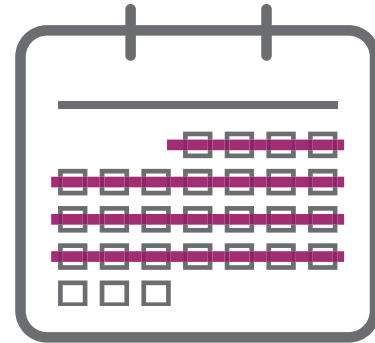
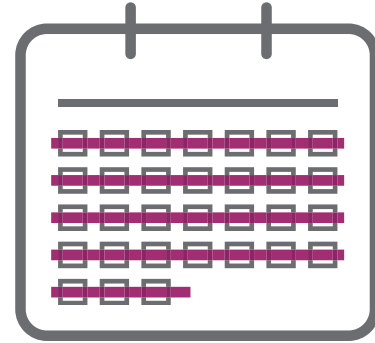
Les femmes autochtones sont 3 fois plus susceptibles de faire l'objet de violence que les femmes non autochtones

83%

des femmes handicapées subiront une forme de violence quelconque au cours de leur vie.



En novembre 2014, seulement 9 des 102 collèges et universités au Canada possédaient une politique sur l'agression sexuelle.



De nombreuses agressions sexuelles ont lieu dans les huit premières semaines de l'année scolaire.

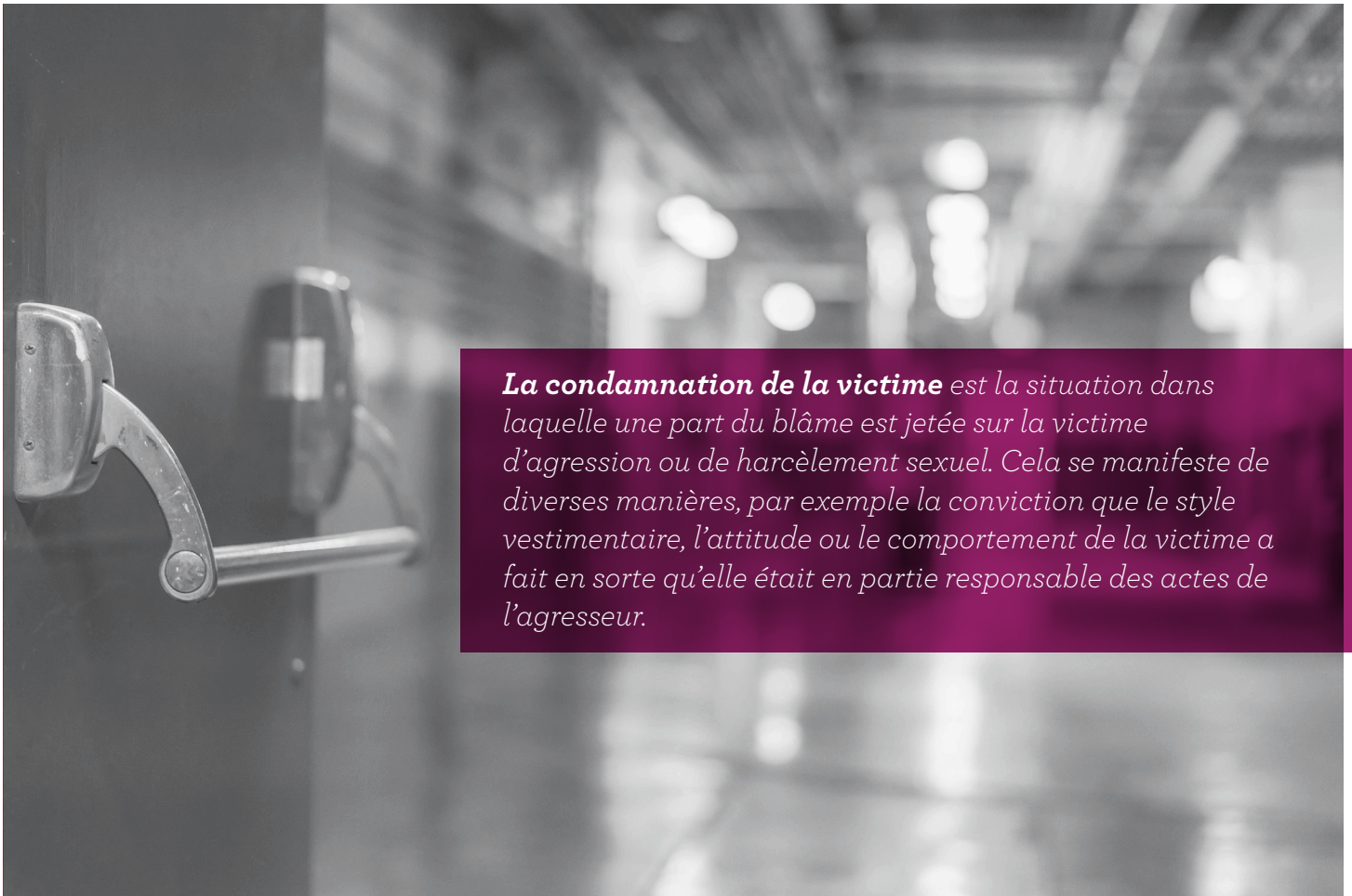
VIOLENCE SEXUELLE SUR LES CAMPUS DES COLLEGÈS ET UNIVERSITÉS

Les établissements postsecondaires devraient constituer des endroits sûrs, avec la mission d'instruire les étudiantes et étudiants, et d'encourager la pensée critique et la discussion dans la communauté. Bien que les collèges et universités encouragent les activités scolaires et sociales, ils peuvent aussi créer des environnements dans lesquels une étudiante peut se trouver face à une forme ou une autre de violence à caractère sexuel dès son premier jour sur le campus.

De nombreuses agressions sexuelles ont lieu sur les campus dans les huit premières semaines de cours.¹³ Plus de 80 pour cent des viols sur les campus des collèges et universités sont commis par une connaissance de la victime, et la moitié de ces incidents ont lieu pendant un rendez-vous.¹⁴ Selon un sondage réalisé auprès des étudiantes et étudiants de premier cycle à l'Université de l'Alberta, 21 pour cent ont dit avoir vécu au moins une expérience sexuelle non désirée au cours de leur vie.¹⁵ Plus d'un tiers des étudiantes qui ont vécu des expériences sexuelles non désirées ont dit que l'incident le plus sérieux avait eu lieu lorsqu'elles étaient à l'université, et plus de la moitié ont dit que l'incident avait eu lieu dans leur première année d'études.¹⁶

Bien que les collèges et universités encouragent les activités scolaires et sociales, ils peuvent aussi créer des environnements dans lesquels une étudiante peut se trouver face à une forme ou une autre de violence à caractère sexuel dès son premier jour sur le campus.

En novembre 2014, seulement 9 des 102 collèges et universités au Canada avaient une politique sur les agressions sexuelles.¹⁷ Depuis, les collèges et universités de l'Ontario se sont vu confier le mandat d'élaborer des politiques individuelles sur l'agression sexuelle et de les réviser au moins tous les trois ans. Celles-ci doivent également être créées et révisées après une consultation approfondie avec les étudiantes et étudiants. Dans le cadre de "Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels", la province s'est engagée à assurer que chaque campus a en place des protocoles de plaintes et de réactions clairement stipulés, des programmes de formation et de prévention, ainsi que de l'aide offerte vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept aux membres de la communauté qui ont survécu à une agression sexuelle.



***La condamnation de la victime** est la situation dans laquelle une part du blâme est jetée sur la victime d'agression ou de harcèlement sexuel. Cela se manifeste de diverses manières, par exemple la conviction que le style vestimentaire, l'attitude ou le comportement de la victime a fait en sorte qu'elle était en partie responsable des actes de l'agresseur.*

TAUX DE SIGNALEMENT SUR LES CAMPUS

Les statistiques liées à la violence sexuelle ou sexospécifique sont souvent fondées sur les incidents qui ont été signalés officiellement à la police. Cependant, contrairement aux autres genres de crime, l'agression sexuelle est signalée à un taux nettement moindre. Moins d'une agression sexuelle sur dix est signalée à la police¹⁹ et le viol par une connaissance est le crime le moins souvent signalé au Canada.¹⁹ Ce faible taux de signalement signifie que les rapports statistiques sous-estiment considérablement la prévalence de la violence sexuelle.

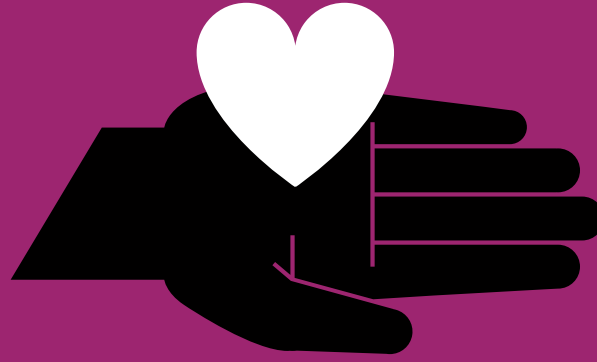
Les femmes peuvent ne pas vouloir signaler une agression sexuelle ou une autre forme de violence à cause des stigmates sociaux que portent les victimes de violence sexuelle. On estime que quatre femmes sur cinq qui ont survécu à une agression sexuelle ne signalent pas l'incident parce qu'elles se sentent humiliées ou parce qu'elles ont peur de devenir victimes de nouveau, mais cette fois, du processus judiciaire.²⁰

Une enquête de CBC (Radio-Canada) a révélé que plus de 700 agressions sexuelles ont été signalées de 2009 à 2013 dans les universités et collèges canadiens.²¹ Ce nombre est extrêmement faible lorsque les statistiques indiquent qu'une femme sur cinq fait l'objet d'une agression sexuelle pendant ses études postsecondaires et qu'une femme sur trois fera l'objet d'une forme quelconque d'agression sexuelle durant sa vie. Cette réalité est spécialement importante parce que jusqu'en mars 2015, les universités et les collèges n'avaient pas à signaler publiquement les incidences de violence sexuelle sur les campus. Par exemple, un sondage auprès

des étudiantes de l'Université d'Ottawa indique qu'autant que 44 pour cent des femmes identifiées comme ayant fait l'objet d'une forme quelconque de violence sexuelle ou d'attouchements non sollicités pendant qu'elles fréquentaient un établissement d'enseignement, alors que seulement dix étudiantes ont signalé une incidence d'agression sexuelle à l'université sur une période de cinq ans.²² Dans le passé, bien que certains établissements aient signalé des taux plus élevés d'agression sexuelle que d'autres, cela pourrait signifier que ces établissements particuliers étaient plus efficaces à encourager les étudiantes à les signaler.

L'une des raisons pour lesquelles les personnes ne signalent pas les incidences d'agression sexuelle est que souvent, le discours public dans les cas d'agression sexuelle tient les femmes responsables d'avoir ouvert la porte à la violence en les accusant de ne pas avoir pris les précautions nécessaires, ou de s'être habillées ou comportées de façon à provoquer l'agression. La condamnation de la victime consiste à transférer la responsabilité de l'agresseur à la personne qui a subi l'agression sexuelle.

La condamnation de la victime est la situation dans laquelle une part du blâme est jetée sur la victime d'agression ou de harcèlement sexuel. Cela se manifeste de diverses manières, par exemple la conviction que le style vestimentaire, l'attitude ou le comportement de la victime a fait en sorte qu'elle était en partie responsable des actes de l'agresseur.



CULTURE DE CONSENTEMENT SUR NOS CAMPUS

Une culture du consentement en est une dans le cadre de laquelle l'exposé principal sur la sexualité est centré sur le compréhension, le respect et un commun accord concernant nos désirs et limitations. C'est une culture qui ne force personne à faire quoi que ce soit, qui respecte l'autonomie corporelle, et qui croit que la personne elle-même est toujours la mieux placée pour déterminer ses propres désirs et besoins.

Le consentement à une forme ou à une incidence d'activité sexuelle ne signifie pas que le consentement est donné pour une autre forme ou incidence d'activité sexuelle. Personne ne consent à subir une agression sexuelle,²³ et une activité sexuelle sans consentement explicite constitue un viol. Le consentement est toujours continu, donné sans contrainte, éclairé et enthousiaste.

Selon la Fondation canadienne des femmes, même si la majorité de la population canadienne croit que toutes les activités sexuelles devraient être consensuelles, seulement un Canadien sur trois comprend bien ce qui constitue un consentement. L'étude révèle aussi qu'environ 20 pour cent des personnes de 18 à 34 ans croient que le fait de recevoir une photo explicite d'une partenaire signifie une invitation à avoir des activités sexuelles avec elle.

Les étudiants masculins, qu'ils soient ou non l'auteur d'un acte de violence sexuelle, ont souvent des attitudes extrêmement problématiques qui contribuent au taux élevé de violence sexospécifique sur les campus. Dans un de ces sondages, 60 pour cent de Canadiens de sexe masculin ayant l'âge de fréquenter un collègue ont admis qu'ils commettraient une agression sexuelle s'ils étaient convaincus qu'ils ne se feraient pas prendre.²⁴ Une autre enquête nationale a démontré que 20 pour cent des étudiants de sexe masculin croient que les relations sexuelles forcées sont acceptables si l'homme a dépensé de l'argent pour le rendez-vous, si la compagne est sous l'influence de la drogue ou de l'alcool, ou lorsqu'il s'agit d'un couple qui se fréquente depuis longtemps.²⁵ Ces attitudes soulignent davantage le besoin d'éducation sur le consentement afin d'éliminer la violence sexuelle systémique.

Pour créer une culture de consentement sur les campus, l'éducation sur le consentement est nécessaire afin de favoriser un environnement dans lequel les femmes ne craignent pas de signaler un incident d'agression sexuelle. L'éducation est la seule façon de changer les choses et de promouvoir ce type de culture sur nos campus.

1. Toronto Star. « Involving 'bystanders' to fight sexual violence on campus », mars 2014.
2. Statistique Canada. Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008. 2010
3. Statistique Canada. Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008. 2010.
4. Condition féminine Canada. Mesure de la violence faite aux femmes - un profil statistique, 2002.
5. Ibid.
6. Statistique Canada. La victimisation criminelle au Canada, 2009.
7. Statistique Canada. La violence familiale au Canada, un profil statistique, 2005.
8. Wolfe and Chiodo, CAMH, 2008, p. 3.
9. Gouvernement du Canada. Violence Against Aboriginal Women. Terre-Neuve et Labrador, 2005.
10. Fiche d'information : Les femmes en situation de handicap et la violence. Réseau d'action des femmes handicapées / DisAbled Women's Network of Canada (DAWN-RAFH), 2010.
11. Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels, mars 2015, p. 11.
12. Intervenir contre la violence à caractère sexuel : Guide de ressources pour les collèges et universités de l'Ontario.
13. Ministère de la Justice Canada. Aperçu sur la Violence dans les fréquentations, 2003.
14. Metropolitan Action Committee on Violence Against Women. York University Safety Audit, 2010.
15. University of Alberta Sexual Assault Centre. A Survey of Unwanted Sexual Experience Among University of Alberta Students, 2001.
16. Ibid.
17. Toronto Star. « Canadian post-secondary schools failing schools failing sexual assault victims », novembre 2014.
18. Statistique Canada. Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008, 2010.
19. Johnson, H. Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006.
20. Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children. Feuillet statistique sur les agressions sexuelles.
21. CBC. « Campus Sexual Assault Reports », février 2015.
22. Ibid.
23. Gouvernement de l'Ontario. Changer les attitudes, changer les vies : Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel : Guide de ressources pour les collèges et universités de l'Ontario, janvier 2013, p. 5.
24. Lenskyj, Helen. An Analysis of Violence Against Women: A Manual for Educators and Administrators, 1992.
25. Johnson, H. Dangerous Domains: Violence against Women in Canada, 1996.